



Apprendre à être, à aimer, à savoir...

Politique d'aide pour les élèves à besoins particuliers

Version du 28 mars 2018

RESPECT
HONNEUR
EXCELLENCE



S É M I N A I R E
du Sacré-Cœur

Élèves avec besoins particuliers

Ce qui est autorisé au SSC et ce qui ne l'est pas.

Le Séminaire du Sacré-Cœur est une école régulière qui ne peut pas réclamer d'allocations supplémentaires pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDAA). Pour cette raison, le Séminaire n'offre pas de services particuliers d'orthopédagogie, d'orthophonie, de psychologie, de travail social ou autres.

Toutefois, certains élèves, relativement autonomes, ont la capacité de réussir leur cours secondaire même s'ils éprouvent des difficultés d'apprentissage légères. Ces élèves pourraient réussir au Séminaire du Sacré-Cœur même en absence de spécialistes.

Le parent qui choisit d'inscrire son enfant au Séminaire doit être au courant de ces contraintes. Lorsque des services spécialisés sont nécessaires, les parents devront utiliser à leurs frais les ressources professionnelles privées disponibles dans le milieu.

OUI AUX MESURES D'ADAPTATION qui permettent à l'élève de réaliser sa tâche avec plus de facilité, sans lui donner un avantage indu par rapport aux autres élèves. Le tout dans la mesure du possible et sans exercer de contraintes non raisonnables pour les autres élèves de la classe et pour le personnel de l'école. Lorsqu'un professionnel reconnu pose un diagnostic et recommande certaines mesures, le Séminaire juge de ce qui est applicable et les consigne dans un plan d'intervention adapté (PIA). Ce PIA est révisé annuellement.

OUI : Isoler l'élève dans un local séparé pour certaines tâches

OUI : Accorder à l'élève jusqu'à 1/3 de temps supplémentaire pour finir une tâche

OUI : Permettre l'utilisation d'un système audio MF

OUI : Permettre l'utilisation d'une loupe ou autre appareil aidant la vision

OUI : Grossissement des caractères de certains documents

OUI : Permettre l'utilisation d'un lexibook ou autre appareil de prédiction orthographique

OUI : Lorsque la tâche est une production écrite d'une certaine envergure (plus d'une période), permettre l'utilisation d'un ordinateur portable muni de Word Q ou autre

logiciel de prédiction orthographique

OUI : Lire des consignes à l'élève si la matière évaluée n'est pas de la lecture, à condition d'avoir du personnel disponible.

NON AUX MESURES DE MODIFICATION qui changent la nature de ce qui est évalué.

NON : Diminuer la quantité de travail

NON : Permettre l'utilisation de logiciels de d'autocorrection

NON : Changer l'évaluation pour l'adapter au niveau de l'élève

NON : Modifier la configuration physique des installations

NON : Tout ce qui exerce une contrainte non raisonnable

Dépistage et intervention auprès des élèves en difficulté

Premier niveau d'intervention

Une personne, membre de la direction de l'école, enseignant, parent ou bien élève remarque que des difficultés académiques ou disciplinaires semblent surgir. À la suite d'une communication, verbale ou téléphonique, l'élève est invité à rencontrer son enseignant durant un temps libre (battement entre cours, midi, période de récupération, étude...).

Deuxième niveau d'intervention

S'il n'est pas suffisant de rencontrer l'enseignant, de l'aide plus personnalisée peut être offerte (récupération, aide par les pairs, soutien apporté par un enseignant dont la tâche est d'apporter de l'aide individuelle).

Troisième niveau d'intervention

Si les deux mesures mentionnées plus haut ne sont pas suffisantes, la direction de l'école peut suggérer d'autres avenues comme des leçons particulières ou des cours de rattrapage en dehors des heures scolaires. Dans les cas de cours optionnels de mathématique et de science de quatrième et cinquième secondaire, il sera possible de faire un changement de cours, à la date fixée après le premier bulletin, afin de favoriser la réussite de l'élève. Il sera également possible de faire un programme personnalisé de passation d'examens pour certains élèves afin de favoriser leur réussite.

Quatrième niveau d'intervention

Lorsque les mesures mentionnées plus haut ont été prises et que l'élève est toujours en difficulté, il sera invité à s'inscrire dans une autre école où un profil scolaire plus adapté à ses besoins lui permettra de poursuivre ses apprentissages avec réussite.

Mesures d'appui pédagogique

Récupération

Des périodes de récupération en mathématique et en français sont prévues à l'horaire, aussi bien au premier cycle qu'au deuxième cycle.

Aide aux devoirs et périodes d'étude dirigée

Du lundi au jeudi, les élèves peuvent choisir de se présenter, de 15h à 16h, dans une classe sous la responsabilité d'un enseignant. L'enseignant en place peut aider, dépanner, expliquer à l'élève des notions vues en classe ou encore son devoir du jour.

Aide pédagogique individuelle

Certains élèves ciblés rencontrent une personne-ressource qui travaille aussi bien sur la motivation que sur la méthode de travail ou les notions disciplinaires. La personne-ressource peut encourager et superviser l'entraide par les pairs ou par un mentor.